

## Justice, exécutions capitales autrefois

(Par divers)

---

- 1511 – Louis Delafosse, coupable d'homicide et condamné à : « *souffrir la mort et estre pendu et estranglé à une potance qui sera mise et affichée en la terre et seigneurie d'Avrainville près et joignant le grand chemin qui va de Châtres-sous-Montléry au bois de Torfou et à Etampes.* »
- 1533 – Le prévôt de Guisseray comprenait le droit de faire arrêter et mettre en prison ; car un décret de prise de corps, daté de 1533, écrit sur parchemin scellé du scel de la prévôté, portant la signature de Belleaue, greffier, rendu par le procureur fiscal, demande à « *tout sergent de cette juridiction, de prendre au corps et appréhender, en quel lieu que ce soit, hors lieu saint, Michau Clément et Symon Mesnier, de les amener et conduire dans la prison de La-Cave-du-Marais, pour y être interrogés, etc.* »
- 1538 – Le 2 mai 1538, le bourg de Briis fut mis en grand émoi par une exécution capitale ; le pilori fut dressé sur la place de ce nom et une femme nommée Aloys Legoust, convaincue d'avoir mis le feu à la bergerie de Briis « par haine et vengeance » y fut d'abord exposée, puis ensuite étranglée et brûlée le même jour. (Combaz)
- 1542 – Par sentence du 18 janvier 1542, le nommé Besnard de Bligny, a été exécuté figurativement sur la place du Pilori.
- 1552 – Le 20 mai 1552, deux particuliers ayant été condamnés à mort par arrêt des officiers de justice de Briis, ils firent appel au seigneur qui leur fit grâce de la vie, mais ordonna qu'ils soient fustigés pendant trois jours dans les places et carrefours de Briis, Arpajon et Montlhéry.
- 1555 – Jean Gauthier (dit le Gros), natif d'Avrainville, condamné « *à estre pendu et estranglé à une potance mise et affichée au carrefour ou a esté faict et commis ledit homicide sur la personne de Louis Lecompte, au lieu le plus commode que faire se pourra, jusqu'à mort ensuivie.* » et comme le meurtrier est en fuite, la sentence ajoute : « *si ledit Gauthier ne peut être appréhendé au corps, ordonnons qu'il sera pendu à la potance une figure et effigie portraite de la personne dudit Gauthier qui demeurera pendue à ladite potance pendant le temps et espace de 24 heures et ledit temps passé être portée aux fourches patibulaires de la justice dudit Avrainville.* »

(Cartulaire d'Avrainville, arch. Nat<sup>les</sup> (L. 1044-1045))

- 1609/1694 – Confirmant la sentence du bailli de Chastres qui condamnait Thomas Gurgy et Nicolas Huron à estre pendus et estranglés à une potance croisée, qui serait dressée à cet effet en la grande place publique de ladite ville ayant chacun un écriteau devant et derrière, où seraient écrits ces mots :

*Voleurs de grands chemins, leurs corps morts y demeureraient l'espace de vingt-quatre heures, et après portés au gibet dudit Châtres. Ce gibet était situé entre Châtres et Avrainville au-dedans de la seigneurie.*

- Sans date – Arrêt du parlement de Paris condamnant Pierre Tixier, berger, à estre battu et fustigé nu de verges, ayant la corde au cou, par les carrefours et lieux accoutumés de la ville de Chastres ; à estre banni pendant trois ans dudit bailliage de Chastres et de la prévôté de Paris, et à payer au sieur de la Boissière 400 livres pour réparation civile (Pierre Tixier avait été appelé au Parlement d'une sentence du juge de Châtres qui le condamnait à être pendu et étranglé.

- Sans date – Cassant la sentence de mort donné par le bailli de Châtres contre Etienne Michel, tailleur d'habits, et le condamne à être battu et fustigé nu de verges, par les carrefours de Châtres, à 32 livres parisis d'amende envers le seigneur du lieu et à être banni pendant trois ans de la Prévôté de Paris.

(Arch. de Seine et Oise E. 2680 liasse)

- 1623 – En 1623, accord conclu entre Nicolas de Bizemont, écuyer, d'une part, Guillaume Badault, vigneron et Charlotte Badault, sa fille d'autre part ; moyennant le don à celle-ci d'une somme de 72 livres tournois et d'une vache sous poil noir « pour luy ayder à la marier » le sieur de Bizemont « demeure quitte et deschargé envers ladite Charlotte et Guillaume Badault, son père » de « tous despens, dommage et intérests et réparation d'honneur qu'ils pourroient prétendre contre ledict sieur de Bizemont pour raison de ce que ladite Charlotte serait devenue grosse et accouchée d'une fille au logis dudict sieur de Bizemont. »  
Il est encore seigneur du Colombier (hameau de Breuillet en 1626)  
(Arch. de S et O - E 6307 liasse)
- 1630 – Le 15 juin 1630, Marie Roux, de Brétigny-sur-Orge, dûment atteinte et convaincue « *de s'estre faict avorter et causé la mort à son fruct par breuvage,* » est condamnée à estre « *pendue et estranglée, tant que mort ensuivra à une potance qui, pour ce faire sera dressée en la place et au-devant de la maison où elle demeurait* » que ses biens seront confisqués au profit du seigneur de Brétigny, que Mathurine Baudoin assistera à l'exécution de sa fille sera bannie à perpétuité du bailliage et châtellenie de Brétigny, payera 300 livres d'amende au seigneur susdit.  
Nous lisons plus bas que la mère et la fille sont en fuite.
- 1632/1656 - Au temps de la Maréchale de Bassompierre, dame de Boissy-sous-St-Yon, la vallée de Torfou était célèbre par les meurtres et les vols que deux de ses propres gardes-chasses y commettaient. Un jour ils furent pris, traduits en justice et condamnés à être rompus vifs. Leurs corps morts attachés à une roue demeurèrent longtemps dans le lieu de leurs crimes.  
(Maxime Legrand)
- 1667 - En 1667, le prévôt de Saint-Maurice-Montcouronne a prononcé une sentence de mort contre Suzanne Boullard, accusée et convaincue d'avoir détruit l'enfant dont elle était clandestinement accouchée est condamnée à faire amende honorable et à être pendue sur la place publique.  
(Abbé Boireau)
- 1683 – En 1683, eut lieu sur la place publique de Bruyères-le-Châtel l'exécution d'un certain Antoine Barrault, maçon qui avait incendié la maison de Catherine Nouette, veuve de Pierre Fournier. Condamné à mort le 12 février, il fut pendu le 17.  
(Lenoir)
- 1692 – Françoise Saintin, âgée de 19 ans, se disant enceinte des œuvres d'Antoine Chamois, greffier des rôles des tailles de la paroisse du Val-Saint-Germain, chez qui elle était en service, présente requête au prévôt pour obtenir une provision de 300 livres, dont elle a besoin pour sa nourriture et son accouchement, attendu qu'elle est pauvre et dépourvue de tout bien. Sur le vu de cette requête et avant d'y faire droit, le juge ordonne que la suppliante sera interrogée.  
L'interrogatoire a lieu en effet ; Chamois est lui-même interpellé, et une provision de 60 livres est provisoirement accordée.  
L'affaire se continue avec de nouveaux interrogatoires et une requête nouvelle ; en définitive, une dernière sentence condamne Chamois à veiller à la conduite de la fille Saintin et à son fruit, à prendre l'enfant qui naîtra de son accouchement, à le faire baptiser en son nom, bénir et élever en la foy et religion catholique, apostolique et romaine, à payer 20 livres de provision le jour des coches et six-vingts livres pour dommages et intérêts, payables par corps. (Vian)
- 1756 – En 1756, un nommé Brunet de la commune des Granges-le-Roi assassina sa mère et le prieur curé.  
A cette époque la peine contre les parricides n'avait pas de fixité : le lieutenant criminel du bailliage de Dourdan rendit contre ledit Brunet une sentence le 11 décembre 1755, confirmée le 5.01.1756 que Denisart, article parricide rapporte ainsi qu'il suit :  
« pour réparation de quoi, condamne ledit François Philippe Brunet d'être conduit par l'exécuteur de la haute justice, dans un tombereau servant à enlever les immondices, au-devant de la principale porte de l'église St Germain de Dourdan, ayant écriteau portant ces mots « parricide et assassin de dessein prémédité » et au lieu faire amende honorable avoir le poing droit coupé, après quoi mené dans le même tombereau en la place de ladite ville, pour y avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs et mis ensuite sur une roue... ci-fait son corps mort brûlé et ses cendres jetées au vent et avant l'exécution sera ledit Brunet appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. »  
(Gaumer 1769 commissaire de Police)

- 1758 – Joseph Pillier, berger des environs de Milly, contumax est condamné à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive, pour être exécuté en effigie sur la place publique du Val-Saint-Germain, comme coupable et convaincu d'avoir volé dans une auberge de cette paroisse un troupeau d'environ 100 moutons.
- Sans date – Un fermier de Cheptainville, nommé Jean Collot, ayant tué et caché le cadavre de son domestique qu'il ne pouvait payer fut condamné à mort et guillotiné à Arpajon. Dans les bois situés au sud de Cheptainville un chemin est appelé dans le pays « Allée de Jean Collot » ce serait sa victime à la sablière du pâté de Lardy.
- 1820 – Le 21 octobre 1820, à midi un quart, ont été guillotines sur la place Saint-Gilles à Etampes :  
 1° Pierre François Péchard, dit le petit Herve, cordonnier, âgé de 36 ans, domicilié à Breuillet (S et O) - Louis Magloire Morin, dit Leblond, maquignon, âgé de 39 ans, domicilié à Etréchy ;  
 3° Marie Morinet dit Désiré, ancien garde moulin, âgé de 40 ans, domicilié à Breux, canton de Dourdan, tous trois mariés et condamnés à la peine capitale par la cour d'assises de Seine et Oise, pour avoir à l'imitation de la bande des chauffeurs, commis des vols à main armée en chauffant les pieds de leurs victimes, et notamment en brûlant les pieds du curé de Guillerval, près d'Etampes, ce qui entraîna sa mort.  
 Les circonstances de l'arrestation de Morinet sont assez curieuses. C'est son fils qui l'aurait dénoncé involontairement en disant, par imprudence, que son père « avait beaucoup d'or chez lui » Ces paroles étant venues à l'oreille de la police, on fit une perquisition chez Morinet, qui amena la découverte d'un véritable trésor dans le pied de son lit qu'il avait perforé. La veille de son supplice, Morinet reçut dans la prison d'Etampes la visite de Mainfroy-Huet, meunier volé au vieux moulin de Morigny quelques années auparavant. Il répondit « je vais mourir demain, cela ne me fait rien de dire la vérité, Eh bien foi de Désiré, ce n'est pas moi » Les vrais coupables n'ont été découverts qu'une vingtaine d'années après.  
 Le curé de Guillerval s'appelait Etienne Travers, quelques années auparavant, il avait fait son testament plein de style et de clarté.

---

### Les épidémies dans la région

---

1562 -

Dans un inventaire après le décès de Pierre Gaultier, à la requête de Denis Briberon, cordonnier à Egly, nous lisons :

*« Sommes transportés devant la maison dudict deffunct Pierre Gaultier ét pour ce qu'il nous a esté dict et certifié qu'ils estoient (mort ?) En ladicte maison de Malladye contagieuse de peste ; avons fait inventaire des biens meubles cy-après déclairez que ladite Jeanne de la Chaire veuve dudict deffunct Pierre Gaultier, qui est encore mallade de ladicte malladye de peste en ladicte maison, nous a dict estre en icelle maison. »*  
 (Arch. de S. et O. E 4363 liasse)

Et à Boissy-sous-St-Yon en août de cette même année

- inventaire mobilier après décès de Jean Lefébure et Cantienne Aulmont, « morts de malladye contagieuse de peste » à Boissy dans le courant du mois d'août 1562. (E4365 liasse)

Et à Châtres, en 1631

- la peste et contagion était à Châtres l'année mil-six-cent trente et ung, depuis le mois d'août jusques aux Roys.

Cette épidémie qui dura cinq mois fit de nombreuses victimes. Parmi les premières victimes de cette épidémie, nous relevons le nom du « Maître d'Ecole » de la paroisse.

« Le septième jour dudit mois et an (7 août 1631) a esté inhumé dans l'esglise « M<sup>re</sup> Pierre Danet, prestre, pour lors tenant les petites écoles » (escholles).

Le choléra de 1832 fit 77 morts à Arpajon et 12 à St-Germain-les-Arpajon.  
A Brétigny-sur-Orge la peste fit 117 morts en 1652, 33 en 1779 et 26 en 1797.

Durant l'épidémie de choléra en 1832, la commune du Val-St-Germain dite aussi Sainte-Julienne, eut à déplorer 33 décès pour l'année dont 19 pour le seul mois de juin.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	aout	sept.	oct.	nov.	déc.
4	1	0	1	0	19	2	0	3	2	1	0

### La peste

---

1562	Boissy-sous-St-Yon	quelque morts
-	Egly	-
1625 à 1628	Châtres	plusieurs morts dont le Curé Louis Lambert (1627)
1631	-	C'est par centaines que l'on compte les victimes <sup>(1)</sup>
1652	Brétigny	117 morts dont 67 hommes et 50 femmes
-	Val-St-Germain	94 morts dont le vicaire Marc Jouault, 28 ans
-	Egly	41 morts
-	Torfou	45 -
-	Mauchamps	33 -
-	Avrainville	24 -
1679	Torfou	13 -
1709	Brétigny	le nombre de morts n'est pas indiqué
1769	-	- - -
1779	-	33 morts
1797	-	36 morts dont 13 hommes et 23 femmes
1756	Corbreuse	3 fois plus de morts que les autres années
1679	Saint-Maurice	de nombreux morts dont 9 inhumés dans l'église

### Le choléra

---

1832	Arpajon	81 morts sur 120 cholériques
-	Avrainville	13 morts dont l'instituteur François Cozette
-	Brétigny	un certain nombre
-	Bruyères	- -
-	Egly	- -
-	Leuville	- -
-	Linas	- -
-	Montlhéry	- -
-	St-Michel-sur-Orge	- -
-	St Germain les Arpajon	12 morts sur 23 atteints
-	Val-St-Germain	33 morts
-	Vert-le-Petit	25 morts

---

<sup>(1)</sup>Dont Pierre Danet, maître des petites écoles.

## Les prêtres durant la révolution

---

Le dimanche 22 octobre de l'an I de la République, Pierre Dolivier, curé de Mauchamps, annonce à ses paroissiens à l'issue des vespres, son prochain mariage.

Le deuxième jour du 2eme mois de l'an II de la République Française, François Huet, curé de Saint-Sulpice-de-Favières, suivant l'exemple du curé de Mauchamps, demande au citoyen Couturier (venu ce jour pour dévaliser l'église de son argenterie et de ses cloches) demande à ce brigand de ratifier son mariage, et ce jour même St-Sulpice-de-Favières, prit le nom (peu poétique) de Favières défanatisé.

Le 7 frimaire de l'an II, Jean Fleury, vicaire de Breuillet âgé de 75 ans, vient déclarer qu'il renonçait à sa qualité de prêtrise.

Trois jours après le 10, Jean-Baptiste Baron, curé de Breuillet, à l'instar de son vicaire, renonce à sa qualité de prêtrise. Le lendemain, 11 frimaire, an II, le maire enregistre le mariage de notre curé âgé de 33 ans, avec Victoire Vallet, blanchisseuse, âgée de 17 ans.

M. Paulus qui était curé de Bruyères-le-Châtel depuis 1775 refusa le serment de contrainte et se retira à Paris. Il fut remplacé le 27 avril 1791, par Louis Moynet du diocèse de Coutances, desservant à Essonnes.

L'abbé Honoré Henry, prêtre, curé du Val-Saint-Germain, prête le serment. Ce malheur lui fut commun avec la plupart des curés de la contrée.

Il reprit ses fonctions curiales en 1795 jusqu'en 1827.

Le 6 février 1791, M. Lévesque, curé et M. Regnault, vicaire de Boissy-sous-St-Yon, prêtent le serment ordonné par le décret du 26 décembre 1790.

Le 10 frimaire de l'an II, le citoyen Levêque se démet de ses fonctions dans le même cérémonial que son vicaire.

Le 9 brumaire, an IV, le citoyen Levêque déclare reprendre ses fonctions de ministre du culte dans la ci-devant église de Boissy-sous-St-Yon.

Il décédera en 1804 âgé de 78 ans

(R.D.)

## Les prêtres et autres victimes de la révolution

---

L'abbé François Lepitre, curé de St-Germain-les-Arpajon cessa ses fonctions dès qu'il sut que le serment qu'il avait prêté était condamné par l'église. Il fut arrêté et enfermé pendant plus de huit mois dans la prison de Corbeil d'où il sortit grâce à une pétition faite en sa faveur par ses anciens paroissiens.

Les reliques de Saint-Corbinien patron, natif de cette paroisse, avaient été remises au mois de novembre 1793, entre les mains du sieur Françoise, Simon Gatine, bedeau de l'église de St-Germain-les-Arpajon qui les conserva avec le plus grand soin.

Après la tourmente l'abbé Lepître reprit ses fonctions jusqu'à sa mort survenue le 28 août 1824, il était âgé de 90 ans.  
*(Manuscrit inédit de l'abbé Gaignard, 1878)*

En 1791, l'abbé Choner, Nicolas, curé de la Briche et de Souzy donne sa démission et devient aussitôt agent national et maire de Souzy jusqu'à l'an XIII. Il reprend ensuite ses fonctions de curé à Villeconin jusqu'à l'année 1806 ou nous le perdons de vue.

Le 9 mai 1794, l'abbé Louis Fouchet, curé de Lévy-St-Nom, dénonce comme contre révolutionnaire (un comble !) Marie-Jeanne Langlois, 22 ans, domestique native de Lignerolles, près Dreux (Eure et Loir). Elle fut guillotinée le 1<sup>er</sup> juin 1794.

Charles Rabourdin, 31 ans, prêtre vicaire de Sermaise près Dourdan, demeurant chez son père, veuf et impotent, père de onze enfants, important fermier de Blancheface, est arrêté pour incivisme en même temps que son frère Charles Liphard Rabourdin, 29 ans, cultivateur à Blancheface.

Tous deux furent guillotines le 1<sup>er</sup> juin 1794.

Mademoiselle P.N. Duportal, ex-religieuse abbesse de l'Ouÿe, près Dourdan, 54 ans, convaincue avec d'autres, d'entretenir des intelligences avec les ennemis de la patrie (correspondances secrètes avec les Rohan-Rochefort émigrés, seigneurs de Rochefort-en-Yvelines) ainsi que :

Sommereux-Préfontaine, régisseur du domaine des Rohan guillotines tous deux pour les mêmes motifs le 27 juin 1794n sur la dénonciation de Moutier, directeur des postes de Rochefort.

Chabault, Pierre, Simon, 26 ans, né à Rambouillet, le 29 octobre 1765, garde-chasse du duc de Penthièvre, étant en état d'ivresse dans un cabaret de Groussay, faubourg de Rambouillet, il avait crié à plusieurs reprises « *merde pour la nation* », les témoins à charge étaient :

Louis, Alexandre Eugène Pillières (dit Champagne), menuisier, officier municipal de Marat-des-Bois (nom révolutionnaire de St-Léger-en-Yvelines)  
Jacques Piron (dit La Fleur), gendarme national à Rambouillet  
Toussaint Dupuis, maçon, maire de Marat-des-Bois  
Hubert, Joseph Vauthier, aussi gendarme

Il fut guillotiné le 12 juin 1794.

Cousin, gendarme à Dourdan, guillotiné en même temps que Marie-Jeanne Langlois, le 1<sup>er</sup> juin 1794. (Nous en ignorons la cause).

Le Bis, curé de Briis-sous-Forges, né le 21 décembre 1719, au diocèse de Bayeux, refusa le serment et se réfugia à Paris, chez un ami mais fut finalement arrêté et emprisonné aux Carmes et massacré en compagnie de nombreux autres réfractaires, par les Fédérés marseillais le 2 septembre 1792, âgé de 73 ans.

Il fut béatifié à Rome le 17 octobre 1926.

Nativelle, Jean-Baptiste, vicaire de Longjumeau, refusa de prêter serment à la Constitution civile et fut massacré aux Carmes le 2 septembre 1792, ainsi que son frère René Nativelle, vicaire d'Argenteuil, également réfractaire au serment en même temps que le curé de Briis : Le Bis dont nous avons parlé plus haut.

Desgrand, Lambert, Sigismond, curé de Fontenay-les-Briis de 1785 à 1793, né à Paris le 21 septembre 1737, dût choisir entre l'abandon de ses fonctions ecclésiastiques et son retour à la vie civile. Il opta pour ce dernier parti et se maria le 28 pluviôse de l'an II (11.2.1794) avec Agnès Drumain, âgée de 26 ans, fille d'Etienne, Yon, Drumain, vigneron à Arpenty (hameau mi-partie de Fontenay-les-Briis, mie partie de Bruyères-le-Châtel), (vraisemblablement sa domestique) laquelle était illettrée. Il mourut l'année suivante, le 10 nivôse, an 5 (30.12.1795) laissant sa jeune femme enceinte, qui le 14 floréal de l'an 6 (3.05.1796) mit au monde un garçon qui fut prénommé Lambert, un des prénoms de feu son père.

Dans le district de Dourdan, dont Rambouillet faisait partie, Nicolas Huart, vicaire en cette ville, monta sur l'échafaud ainsi que Louis Antoine, Benoist Suzanne, curé de Boissy-sans-Avoir, (district de Montfort-L'amaury), condamné à mort par le tribunal criminel révolutionnaire siégeant à Paris le 25 messidor, an II, (13 juillet 1794), et exécuté le jour même, à l'âge de 54 ans.

Rohan-Rochefort (Henri de), fils de Charles V de Rohan-Rochefort, émigré, seigneur de Rochefort, fut condamné à mort et exécuté, âgé de 21 ans, le 28 vendémiaire (30 octobre 1799 moniteur Universal).

Le frère de ce dernier, Guéthénoc de Rohan-Rochefort, suit le même sort.

Le 10 prairial, an II, Bucher, 29 ans, ex-curé de Torfou s'intitulant (Premier instituteur de Torfou) contracte mariage avec Victoire Eléonore, Lequeux, âgée de 28 ans, sa domestique.

Le 3 décembre 1792, Gilles Dumont, curé de Saint-Cyr-sous-Dourdan, remet à M. Bardé, maire, les registres des baptêmes, mariages et inhumations. Le 12 frimaire de l'an II on enregistre le mariage de notre curé avec Anne Béliard. Il décédera le 5 nivôse de l'an XI.

## Les prussiens à Breuillet en 1870

---

Vers le 26 septembre 1870, les allemands apparurent à Breuillet. Ils se livrèrent à leur brigandage habituel ; réquisitions, vols et aussi les voiturages interminables sous bonne escorte imposés aux habitants. On les revit encore dans le courant d'octobre 1870.

Les habitants qui eurent le plus à souffrir de leurs visites présentèrent à la mairie un état des pertes subies avec l'espoir d'être remboursés.

Ces documents sont édifiants ; on y lit que les vandales ont pris :

- au château de Colombier « 600 bouteilles de vin de table »
- à Vassor, Auguste « un baril de vin de 60 litres » « 6 lapins »
- à Marcognet « une surventrière »
- à Auré, Ernest « une porte pour leur servir à couper la viande »
- à Auré, Jean-Louis « environ un stère de corde de peuplier » « 2 siaux »

Une note gaie dans ces tristesses, d'octobre 1870 :

« M'avoir fait manger deux mul (sic) (meules) de regain de gazon environ 80 bottes au Château du Colombier. »

Signé : Désiré Simon à la Savallerie.

*(Arch. communale de Breuillet)*

---

## En 1783, les paysans de Gonesse (Seine et Oise), tirèrent sur un monstre descendu du ciel

*(La Gazette de novembre 1946)*

Nous ne pouvons passer sous silence le bicentenaire de Charles, né en 1746, le physicien qui, en plus de nombreuses inventions, perfectionna la montgolfière et créa l'art de l'aérostation.

Les expériences de Charles nous intéressent parce qu'elles se firent au-dessus de notre département et le savant acquit sa gloire en survolant, durant trois heures la région de Montmorency.

La première expérience, faite avec un ballon sans passager, mérite bien qu'on la conte.

Le départ eut lieu salué par un coup de canon, le 27 août 1783, à cinq heures de l'après-midi. Trois quarts d'heure plus tard, le ballon tombait à Gonesse, près d'Ecouen, à 20 mètres du champ de mars, comme il volait à peu de distance du sol, les paysans avaient été effrayés par l'apparition du (monstre) ; croyant à une bête apocalyptique ou à un astre du ciel, ils courent chercher le curé de la paroisse pour exorciser cette chose mystérieuse dont ils n'osent pas s'approcher. L'un d'eux cependant, plus courageux, prend son fusil, approche de la bête en rampant et décharge son arme.

Le ballon tombe, les spectateurs disent que la bête a « maigri » et certains affirment l'avoir entendu crier, tous alors, se précipitent sur elle, la frappent à coups de fourche, puis l'attachent à la queue d'un cheval et la traînent à travers champs pendant une lieue en se félicitant d'avoir tué un ennemi. Telle fut la première expérience de Charles, qui consacra déjà sa célébrité.

## Charles et Robert atterrissent en Seine et Oise

---

La deuxième expérience eut plus de succès, Charles accrocha une nacelle à son second ballon et décida de faire l'ascension avec son mécanicien Robert. Au dernier moment le roi interdit à Charles et Robert de monter dans la nacelle, le physicien se fâche et menace de se brûler la cervelle et le roi cède.

Le départ a lieu à 3 heures et demie de l'après-midi, le 1<sup>er</sup> septembre 1783, devant 400.000 personnes et le ballon part d'un endroit marqué aujourd'hui d'une plaque commémorative. Il est peint de raies rouges et bleues ; dans son panier rouge et or ont pris place Charles et Robert. La nacelle s'élève lentement, les deux aéronautes agitent des banderoles. L'aérostat poussé vers le nord-est reste en vue des spectateurs pendant plus d'une heure ; puis il survole Asnières, Argenteuil, St-Leu, Taverny, L'Isle-

Adam. Comme il vole assez bas, Charles et Robert parlent aux paysans, ébahis et admiratifs qui les questionnent et les encouragent. En survolant le château du prince de Conti à l'Isle-Adam, ils demandent à saluer le prince. Deux heures après l'envol, l'atterrissage a lieu aux environs de Nesles ; le ballon, rasant le sol descend avec grâce et souplesse, soumis à la volonté de Charles : « nous avons, dit-il dans sa relation, l'impression de voyager en traîneau. »

Peu après Charles repartit seul. Délesté de Robert, il fit un bond de 2.000 toises et on présume que son vol, qui dura trente-cinq minutes, fut assez mouvementé car il jura bien de ne plus recommencer pareille expérience et il tint parole.

Si vous vous promenez dans la région de Gonesse, méfiez-vous des vieilles légendes où l'on vous parle d'un monstre qui tombe du ciel ; il ne s'agissait sans aucun doute que du ballon de Charles.

---

## Sapeurs-pompiers

---

Les sapeurs-pompiers de Breuillet ont joué, pendant l'hiver de 1870 un rôle quasi militaire.

Après le départ des prussiens se dirigeant vers Paris, ils organisèrent des patrouilles ; ils montèrent sérieusement la garde.

Un soir d'hiver, la sentinelle de faction, à la porte du poste de Breuillet, entendit des pas. On juge de l'émotion du brave pompier, qui était bègue : « qu..., qu..., qu..., » il ne put jamais dire « qui vive ? » et l'inconnu avançait toujours. La sentinelle eut l'instinct de frapper la porte du poste avec la crosse de son fusil. La garde sortit et fit main basse sur le passager. A la lueur de la chandelle, on s'aperçut qu'au lieu d'un prussien, on avait arrêté un brave ouvrier de Dourdan tout ahuri de l'aventure.

(*Monographie de l'instituteur Yvon, Arch. de S. et O.*)

---

## Le vin de Brétigny et les chèvres

---

On a dit longtemps du vin de Brétigny, près Paris qu'il faisait danser les chèvres, et cette manière de parler proverbiale est encore en usage pour exprimer la mauvaise qualité d'un vin.

Voici l'origine que l'on donne à ce proverbe : il y avait dit-on à Brétigny, un habitant nommé « Chèvre » ; c'était le coq du village, et une grande partie du vignoble lui appartenait. Cet homme aimait à boire, et, dans la gaîté que l'ivresse lui inspirait, il avait la folie de faire danser presque à toute heure, sa femme et ses enfants. C'était ainsi que le vin de Brétigny faisait danser les « Chèvre ».

(*Bibliothèque de société*)

(*Dictionnaire d'étymologie, par Noël 1857*)

---

C'est ici le cas de citer un passage de l'article consacré par l'abbé Lebeuf à Brétigny, dans son histoire du diocèse de Paris 1750.

« Quoique le territoire de Brétigny soit reconnu pour être peu propre à la vigne, il est certain, par les témoignages rapportés cy-dessus qu'il y avait des vignes en ce lieu, dès le XII<sup>ème</sup> et le XIII<sup>ème</sup> siècle. Mais il n'est pas également certain que ce soit le vin de ce lieu qui ait donné l'occasion de parler d'un Brétigny comme d'un pays de mauvais vin. Cela est cependant passé en proverbe, et même jusqu'à un poète latin qui, en 1712, fit entrer le nom de Brétigny dans une ode à la bière :

*Nec si quid alvum vellicat acrius  
Tentave renes frangere pertinax  
Zona reluctantes acetvm  
Vappa Brétigniacwm verentvr*

« Il peut se faire que le mépris du vin de Brétigny ait passé de bourgogne à Paris. Il y a en effet, un village de ce nom proche Dijon, et comme il est dans la plaine, son vin est naturellement moins bon que



celui de côtes voisines de Dijon. Mais comme le proverbe ajoute que le vin de Brétigny fait « danser les chèvres », et qu'on assure qu'il y a eu réellement à Brétigny un habitant nommé « Chèvre », dont la folie quand il avait bu était de faire danser sa femme et ses filles, il semble qu'on pût s'accommoder avec cette historiette et donner à ce Brétigny celle de plaisanterie. »

*(Histoire du diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf)*

Je crois que s'il avait existé à Brétigny une famille ou un individu du nom de Chèvre, j'en aurais trouvé la mention quelque part, dans les innombrables documents qui me sont passés sous les yeux.

Je ne saurais donc partager l'opinion vers laquelle incline l'abbé Lebeuf sur l'origine d'un proverbe peu respectueux pour la qualité du vin de Brétigny.

Si le vin est mauvais, ce n'est pas mon sentiment qui le rendra bon ; mais, enfin, je demande la permission d'y persister jusqu'à ce qu'on m'ait démontré catégoriquement que le proverbe vise Brétigny-sur-Orge et non pas un autre parmi les nombreux Brétigny où l'on cultive la vigne.

D'ailleurs, l'anathème prononcé contre le vin de Brétigny n'est pas sans appel. Il s'est trouvé, il y a deux siècles environ, un savant en US pour déclarer que lorsqu'on était parvenu à boire impunément du vin de Brétigny, on pouvait avaler sans crainte toute espèce de breuvages ; c'est là une grande consolation pour les consommateurs du cru.

Mais les choses dites, même envers latins, prétentieux et obscurs ne sont pas paroles d'évangile, et il ne faudrait pas jurer qu'on n'entendra pas quelque jour un poète, surtout s'il est propriétaire de vigne à Brétigny, chanter la douceur et le moelleux d'un liquide qui n'était, pour son confrère du XVIII<sup>ème</sup> siècle, qu'un vinaigre éventé.

Il y a à Brétigny, dix fois plus de marchands de vins que de vigneron. Les marchands de vins y sont au nombre de onze : la population ne court pas le risque de mourir de soif.

*(Histoire de Brétigny-sur-Orge, par Bertrand-Lacabane 1886)*

---

A propos du vin à faire danser les « chèvre » Eman-Martin a imaginé cette explication plausible : Olivier de Serres (XVI<sup>ème</sup> siècle) dit que dans quelques provinces on se servait d'outres pour transporter les vins d'une localité à l'autre.

Or, attendu qu'on ne transportait que les bons vins et que il y en avait de cette qualité, plus il fallait sacrifier de chèvres pour se procurer des outres, on aura dit d'un mauvais vin que « c'était un vin à faire danser les chèvres » (sous-entendu de joie) parce que, se buvant sur place, il épargnait la vie à un certain nombre de ces quadrupèdes.

Du moins nous imaginons cette explication à défaut d'une autre qui soit mieux prouvée.

*(Eman-Martin)*

## Le Hurepoix

---

La partie de Paris située sur la rive gauche de la Seine était comprise dans le Hurepoix ainsi qu'en fait foi une nomenclature rimée composée sous le règne de Henri IV et contenant ces vers cités par Auguste Longnon (op. cit. p.11)

Dedans la cité de Paris  
Y a des rues trente-six  
Et au quartier de Hurepoix  
En y a quatre-vingt et trois

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, la partie orientale du quai actuel des Grands Augustins portait le nom de Hurepoix. Une plaque le rappelle encore. Voici depuis le moyen-âge les différentes façons de l'écrire :

- du XIII<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle :

La Hérupe - le Hérupois - le Héripois - l'Heurepois - l'Hurepois - le Urepois

- 1552 sous Henri IV :

Le Heurepoix - le Hurlepoix - l'Hurlepoix (*mot de notre grand père Gaurat marchand de vins-épicer à Grigny (1843-1907)*)

Le Hurpois - le Hurepoix (*nom véritable « poil de Hure » l'H doit être aspiré*)

L'Hurepoix (*en langage vulgaire*)

D'après le baron Robert de Courcel, diplomate (1875-1966)

(Bulletin de la s<sup>té</sup> Hist. De Corbeil, 1958 (extrait))

---

Plusieurs localités sont désignées avec la dénomination en Hurepoix, sans doute pour les distinguer des autres portant le même nom.

Ainsi, Malvoisine et Laplace aux environs de Corbeil, Chatillon, Laborde en Seine et Marne, Marolles près d'Arpajon, Limours, Marcoussis, Gometz-le-Châtel, Rambouillet, sont surnommés en Hurepoix.

(Vian)

---

## Le Hurepoix berceau de l'aviation et de l'aérostation

---

Le Hurepoix est le berceau de l'aviation, c'est à Chalais-Meudon que le Capitaine Renard tenta ses premiers essais de conquête de l'air le 12 novembre 1903, avec son dirigeable « Le Jaune ».

A Viry-Châtillon, l'aviateur Léon Delagrange réussit les premiers vols pratiques en aéroplane.

Le 18 octobre 1909, le comte de Lambert quittait Port-Aviation (Viry-Châtillon) et s'en allait doubler la Tour Eiffel à 300 mètres de hauteur.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1913, l'aviateur Adolphe Pégoud à Juvisy « boucle la boucle » avec son appareil et crée de ce fait l'acrobatie aérienne.

Voici ce que nous avons écrit à ce sujet :

Plein la vue

A l'annonce dans les journaux pour le dimanche 21 septembre 1913 à Buc, de la réédition par l'aviateur Pégoud de son exploit de Juvisy du 1<sup>er</sup> septembre précédent de « boucle la boucle » en public avec son aéroplane nous nous sommes précipités, mon père et moi, au jour fixé munis de nos vélos sur le terrain des exploits de l'illustre aviateur.

Comme nous nous trouvions placés très près de l'appareil nous eûmes la bonne fortune de voir arriver Pégoud dont les pieds écartés lui donnaient une démarche disloquée. Au moment où il s'apprêtait à monter dans son engin volant, il jeta un coup d'œil sur la foule en souriant puis il s'écria : « on va leur en mettre plein la vue ».

Mon père qui était un peu sourd et qui de ce fait n'avait pas bien compris ces paroles (que nous qualifierons d'historiques) me pria de les lui redire à l'oreille, ce que je fis.

Pégoud prit les airs et après avoir exécuté maintes cabrioles nous fûmes surpris de voir descendre du ciel, un parachutiste qui tomba assez près de nous.

La foule curieuse et émoustillée à la fois rompit les barrages pour venir féliciter l'homme qui venait de tomber des nues mais au lieu d'y voir accroché un chrétien elle n'y découvrit qu'un simple mannequin ce qui ne diminua en rien l'enthousiasme général, car en effet, Pégoud venait vraiment de nous en mettre à tous « plein la vue ».

*(Ray. Devevey, alors âgé de 11 ans)*

Pégoud fut tué dans un combat aérien le 31 août 1915 au-dessus du village de Petit-Croix (territoire de Belfort)

---

### **Les Prussiens à Torfou en 1870**

*(Monographie de l'instituteur Prévost, 1899)*

---

Torfou a eu beaucoup à souffrir de l'invasion prussienne de 1870. Les habitants furent rançonnés et malmenés. On lit dans l'ouvrage de Desjardins intitulé : « la guerre des Allemands dans le département de Seine-et-Oise » un passage ainsi conçu :

« A Torfou il (*l'ennemi*) se saisissait de l'adjoint, de l'instituteur Pierre, Désiré Coquet et de deux habitants ; on les aligne devant un peloton d'exécution. Au moment où l'officier va commander le feu, l'adjoint l'interpelle : **Lâches**<sup>(1)</sup>, dit-il, vous allez faire mourir des innocents ; mais vous serez toujours malheureux, car vous aurez des remords. »

Ce cri d'indignation leur sauva la vie.

---

<sup>(1)</sup> Le mot **Lâches** a été ajouté après coup ; ce n'était pas le moment de prononcer un tel mot. Les mots prononcés sont les suivants : « Nous tenons à vous dire que vous allez faire périr des innocents et que vous vivrez de remords » (archives municipales). Quant à l'instituteur Pierre, Désiré Coquet, très choqué d'avoir été mis devant le peloton d'exécution, il mourut peu de temps après. (R. D)

## Sur les changements de noms de certaines communes de Seine-et-Oise

---

**Ablis** - Ablées, Abluies, Abluyes, Ableioe, Ablois au 12<sup>ème</sup> siècle, Ablusus au 13<sup>ème</sup> siècle, Abluys au 15<sup>ème</sup> siècle, Ablis sous Louis XIV.

**Aménucourt** - Beauregard

**Argenteuil** - Argentuel-au-Désert

**Arnouville** - Arnonvilla, Emonvilla

**Arnouville-les-Gonesses** - Ermenouville en 1537, Ernouville

**Arpajon** - Chastres, Châtres jusqu'en 1720, Francval sous la révolution

**Athis** - Atis en 1273, Athis-sur-orge, Athis-Mons

**Avrainville** - Evrinivilla au 11<sup>ème</sup> siècle, Avrenvilla au 13<sup>ème</sup> siècle, Abrenivilla, Arainville ou aussi Evrainville

**Beynes** - Nirbanium au 9<sup>ème</sup> siècle, Bania, Bayna, Beyna en 1224

**Bièvres** - Bévria en 1150, Bevra au 13<sup>ème</sup> siècle, Biévra en 1458, Bièvres-le-Châtel

**Bois d'Arcy** - Silvia de Aristio en 1169, Némus-Arsitii au 13<sup>ème</sup> siècle, Boscus-Arsicii en 1458

**Boissets** - Saint-Hylarius-les-chans au 18<sup>ème</sup> siècle+

**Bouville** - Villiers-en-Beauce au 10<sup>ème</sup> siècle

**Briis-sous-Forges** - Bries en 768, 1147, 1328, Briis en 1530, Briis-sous-Monthéry en 1682, Briis-les-Vaugrigneuses en 1790

**Bullion** - Boolin en 1347, Bollon, Boullon puis Bullion en 1642

**Celle-les-Bordes** - Celle-Saint-Germain en 774, Celle-Ultra-Sarnovium au 13<sup>ème</sup> siècle, Celle-Aequilina ou Celle-en-Yvelines

**Celle-Saint-Cloud (la)** - Vilare au 9<sup>ème</sup> siècle, Celle-Juxta-Bogival, Cella-Quoedictur-Villararis au 9<sup>ème</sup> siècle, Celloe en 1459 puis Cella-ad-Saint-Glodoaldum

**Chalou-Molineux** - Chalou-la-Reine

**Choisel** - Soisey au 13<sup>ème</sup> siècle, Soisay en 1225, Soisei

**Clayes (les)** - Eclois au 13<sup>ème</sup> siècle, Esclais, Clois

**Coubron** - Court-Bréon au 13<sup>ème</sup> siècle, Corberon ou Courberon au 15<sup>ème</sup> siècle, Couberon au 18<sup>ème</sup> siècle

**Courson-Monteloup** - Alnétum ou Aulnay-Courson, Courson-l'Aulnay, Courson-Monteloup

**Craches** - Crèches au 13<sup>ème</sup> siècle

**Ecqueville** - Fresnes au 13<sup>ème</sup> siècle

**Etiolles** - Atiolae 13<sup>ème</sup> siècle, Athyoles au 16<sup>ème</sup> siècle puis Soisy-Marat sous la révolution

**Etréchy** - Etréchi en 1680, Estréchi-le-Larron, Etréchy

**Evry-sur-Seine** - Avriacum, Dresny-sur-Seine, Evry-Petit-Bourg, Evry

**Ferte-Alais (la)** - Firmitas-Adélaïdis, Ferté-Baudouin, Firmitas-Aalipdis ou Ferté-Alais

**Fontenay-les-Briis** - Fontenay-sous-Firges, Fontenay-les-Bruyères en 1254

**Granges-le-Rois (les)** - La Grange-Névelon

**Guibeville** - Gibboville, Quimpville sous Louis XIV

**Haute-Ville (la)** - Charmoie (la)

**Issou** - Icok en 1190, Icou en 1190

**Itteville** - Théovilla en 1220

**Jouars** - Diodurum

**Jumeauville** - Flémondi-Villa au 9<sup>ème</sup> siècle, Jomeville au 13<sup>ème</sup> siècle

**Leudeville** - Budevis-Vicus au 7<sup>ème</sup> siècle, Odenis-Villa en 1180, Leddeville, Leteville, Litteville

**Lévy-Saint-Nom** - Livies, Levées, Levies, Levis

**Limours** - Limoux en 703, Limous, Limors en 1091, Limours-en-Hurepoix

**Longjumeau** - Nojomel, Montgimel au 13<sup>ème</sup> siècle

**Marly-le-Roi** - Marli, Marly-le-Chastel, Marly-le-Bourg

**Marcoussis** - Marcouchies en 704, Marcoussi, Marcoussy

**Meudon** - Meudun en 1218, Modun, Moudon

**Montfort-L'amaury** - Montpinson au 8<sup>ème</sup> siècle, Pincione-Monte sous Pépin-le-Bref

**Montgeron** - Mont-Ginosis en 1247, Montgison

**Montmorency** - Moreciagi-Curtis en 845, Morenciacum-Villa en 1153, Emile en 1792

**Morangis** - Louans, Loanx en 1230

**Nozay** - Noereiz en 1015, Noorium en 1150, Nuclérium au 13<sup>ème</sup> siècle, Nérium au 16<sup>ème</sup> siècle, Noeraicum en 1626, Nogen, Noeroie, Nozay

**Ollainville** - Aolin-Villa, Aolim-Villa, Doleinvilla en 1200

**Orgerus** - Bisconcella au 9<sup>ème</sup> siècle, Bescoccelles au 13<sup>ème</sup> siècle

**Ormesson** - Amboile

**Orsay** - Ourcay-Chastel en 1447

**Paray** - Parais, Paray-Douaville

**Pecq (le)** - Alpicum 8<sup>ème</sup> siècle, Aupec en 1194, Pexe, Le Port-Aupec en 1709

**Perdreauville** - Podrien-Villa au 13<sup>ème</sup> siècle

**Plessis-Pâté** - Plessis-Pasté de P. Auguste à 1657, Plessis d'Argouges de 1677 à 1709, Plessis-Sebbeville de 1709 à la révolution

**Puisieux-lés-Louvres** - Puteaux, Putéoles en 1626

**Quincy-sous-Sénart** - Quincy-sur-Yerres-en-Brie

**Rambouillet** - Rambouillet-en-Beauce sous Louis XIV, -en-Hurepoix

**Ris** - Driis en 1100, Régia (Roy), Reysoe, Rezioe au 11<sup>ème</sup> siècle, Ries au, Rezioe au 13<sup>ème</sup> siècle, Riz, Ris-Orangis

**Rochefort-en-Yvelines** - Rochefort-en-Beauce en 1776

**Saint-Arnould-en-Yvelines** - Hibernie, Montagne-sur-Remarde sous la révolution

**Saint-Cloud** - Nogent en 7656, Saint-Cloud en 1222

**Sainte-Geneviève-des-Bois** - Séquigny au 13<sup>ème</sup> siècle, Sainte-Geneviève-de-Nemore en 1209

**Saint-Germain-de-la-Grange** - Saint-Germain-de-Morainville, La Grange-du-Bois

**Saint-Germain-en-Laye** - Lida, Lédia au 11<sup>ème</sup> siècle, Saint-Germain-en-Laye en 1124

**Saint-Jean-de-Beauregard** - Montfaucon, Saint-Jean-de-Montfaucon, Beauregard

**Saint-Martin-de-Bréthencourt** - Saint-Martin-les-Corbreuse jusqu'en 1638, Bertrand-Cour, Brétheucourt

**Saint-Michel-sur-Orge** - Romanaria, Michel-sur-Orge sous la révolution

**Saint-Pierre-du-Perray** - Mory, Moiry au 13<sup>ème</sup> siècle, Paratum, Péré, Pairé, Le Perray

**Saint-Prix** - Tournus en 1175, Thou en 1691

**Saint-Sulpice-de-Favières** - Favières, Saint-Sulpice-de-Favbières en 1243, Favières-Défanatisé sous la révolution

**Saint-Yon** - Mont-Cybèle, Mont-Cébère, Mont-Ciabre, Hautefeuille (*4 noms légendaires*), Saint-Yon en 1186, La Montagne, Yon-la-Montagne sous la révolution

**Saint-Vrain** - Escorcy, Saint-Vrain-d'Escorcy en 1369, Saint Verain en 1750, Saint-Vrain, Fraternité-sur-Juine sous la révolution

**Sannois** - Cent-Noys (*Centum-Nuces*)

**Val-Saint-Germain (le)** - Saint-Germain-du-Val concurremment avec Sainte-Julienne depuis le 13<sup>ème</sup> siècle

**Vélisy** - Ocines, Orchines au 13<sup>ème</sup> siècle

**Vémars** - Avemars, Avemart en 1182, Evemars en 1211, Vaulmar au 13<sup>ème</sup> siècle, Vémar en 1678

**Viarmes** - Wirmes en 1225

**Viroflay** - Vil Oflen au 13<sup>ème</sup> siècle

**Villeconin** - Ville-Conai au 13<sup>ème</sup> siècle

**Wissous** - Viceor, Vizoor, Viceours, Viceoz en 1250, Vissous

---

### **Les professions multiples des maîtres d'école autrefois**

*(Par R. D et Jardin)*

---

Avant 1793, les maîtres d'école étaient nommés par les curés, ils cumulaient de nombreuses fonctions : chantre, bedeau, remonteur d'horloge, tambour-afficheur, laveur de lavoir, arpenteur, greffier (lorsqu'ils savaient écrire) etc. Nous avons pris à titre d'exemple la paroisse de Roinville-sous-Dourdan dont le premier maître d'école connu était un certain Jules Lavergne.

Voici ce que nous relevons de ses capacités dans les registres d'état-civil de cette paroisse :

« Le 7<sup>ème</sup> jour de juin 1675, le sieur Lavergne Jules, maître d'école témoin de l'inhumation de Antoine Mallet a déclaré ne savoir signer. » Un comble !

Viennent ensuite :

- 1676 Guillemot, Louis, chantre, maître d'école et bedeau ; puis de 1680 à 1769 viennent 10 maîtres d'école exerçant les mêmes fonctions.
- 1771 Lamblin, J-B, chantre, maître d'école et arpenteur royal.
- 1785 Belzaq, Pierre, Noël, chantre, maître d'école et greffier.
- 1829 Larue, Louis, Isidore, chantre et instituteur, terme employé pour la première fois à Roinville.
- 1833 Pinçon, Louis, Alphonse, chantre et instituteur.
- 1837 Bonnefoy, Nicolas, François, chantre et instituteur et secrétaire de mairie.
- 1873 Jardin, Emile, Alfred, instituteur et secrétaire de mairie.

De 1793 à 1833, les instituteurs étaient nommés par les maires approuvés par les conseillers municipaux, mais leur instruction laissait encore à désirer.

De nos jours (1970), pour exercer cette fonction il faut être titulaire du baccalauréat.

*(R.D et Jardin, instituteur à Roinville, 1899)*

## A propos des portefaix d'Etampes

---

Les portefaix d'Etampes étaient organisés en corporation ; ils avaient adopté Saint-Christophe pour patron et le fêtaient dignement le 25 juillet de chaque année.

La Duchesse d'Angoulême devant un jour traverser Etampes, les portefaix instruits de ce projet se portèrent à l'entrée de la ville. Dès l'arrivée du carrosse, ils dételèrent les chevaux, s'attelèrent à leur place et firent traverser la ville à la Duchesse dans ce curieux accoutrement.

Très touchée par cet hommage, elle leur fit graver des médailles dont voici ci-dessous l'exemplaire nous ayant appartenu et que nous avons don, en 1958, à M Caillet.



Cette médaille a été reproduite dans le bulletin de la F.F.I. de janvier-mars 1959.

## En l'année 1900, découverte dans les bois de la Briche De la plus ancienne écriture européenne

(Par G. Courty)

---

Dès l'année 1900, mon attention était attirée dans la région d'Etampes, par des traits gravés sur des rochers en grès du bois de la Briche, traits qui n'offrent point aujourd'hui d'intérêt, mais que je découvris par suite de cette circonstance ; me préoccupant alors de retrouver les restes de l'industrie humaine des temps préhistoriques, il m'était subitement venu à l'idée que notre ancêtre devait avoir laissé autrement que par des silex taillés, des preuves de son existence sur la terre ; qu'en un mot l'homme devait avoir laissé quelque part des traces d'une façon d'écriture.

Hanté par cette hypothèse, je trouvai non loin des blocs gréseux qui m'avaient semblés gravés et qui devaient être le point de départ de mes recherches sur l'écriture ; je trouvai, dis-je, dans une cavité naturelle de la table gréseuse du plateau des Emondants, au-dessus du moulin de l'Escury (S. et O.) un ensemble de lignes enchevêtrées les unes dans les autres qui composaient un vaste tableau écrit. Excité par cette première découverte, je ne fus pas long à retrouver de semblables roches écrites dans la zone étampoise.

La similitude des signes gravés, l'identité de leur facture, retinrent mon esprit d'observation au point que la conviction que j'étais bien en face d'une écriture, se fit sur le champ. J'eus encore dans la suite bien d'autres motifs pour me fortifier dans cette vérité. Le 31 octobre 1901, j'exhumai avec mon excellent ami Mag. Maudemain, au pied de la roche écrite du bois des Fonceaux près Gillevoisin (S. et O.), les crayons mêmes, si je puis ainsi parler, qui avaient servi à tracer les signes rupestres. C'étaient des petits fragments de grès taillés grossièrement en biseau, dont le tranchant devait s'émousser assez vite par frottement. Ces crayons étaient vraisemblablement rebutés au fur et à mesure qu'ils perdaient, sur la tranche mince, de leur mordant. A partir de ce moment-là, je n'eus plus aucun doute sur le sens véritable des rochers gravés de Seine et Oise.

Je ne rencontrai pas certes dans les communications que je fis sur ce sujet à l'association française pour l'avancement des Sciences, l'enthousiasme que j'aurais espéré trouver tout d'abord chez mes collègues préhistoriens. Ils se gardèrent par mesure de prudence de partager mes vues concernant les signes gravés des rochers de Seine et Oise. Le géographe Elisée Reclus, fut le seul en 1902 à se rallier à ma façon de voir, il voulut bien d'ailleurs rappeler mes trouvailles linguistiques étampaises dans son dernier ouvrage : « l'homme et la terre ».

Depuis 1902, la question des signes sur rochers de Seine et Oise en tant qu'écriture primitive à marcher à pas de géants. Je n'en suis plus maintenant à discuter l'âge préhistorique possible de ces signes, car je termine actuellement leur interprétation comme prototypes figuratifs. Ce n'est qu'après maints tâtonnements, que je suis parvenu à une explication à peu-près satisfaisante des traits essentiellement schématiques gravés sur les rochers de la région d'Etampes. Alors que j'examinai des pétroglyphes grès figuratifs de l'époque du bronze, il me tint à la pensée de suivre la méthode scientifiquement qui consiste à aller du connu à l'inconnu, afin de rechercher l'explication de nos gravures rupestres. J'allais en somme du composé au simple et c'est grâce à cette direction que je crois avoir soulevé un coin du voile qui couvrait mystérieusement quelques-unes des plus anciennes tablettes écrites au monde. Par notre interprétation, nous revivons les conditions de l'homme à l'âge de la pierre, non pas seulement à Etampes, mais aussi en Europe. Les prototypes de notre écriture préhistorique se retrouvent depuis l'Ecosse jusqu'en Crète en passant par la Grande-Bretagne, la Scandinavie, la France, le Portugal, l'Espagne, la Suisse et l'Italie : ils semblent bien se rattacher à la vie primitive de nos ancêtres ; à leur habitats, à leurs cultures, à leurs jeux, à leurs transports par eau, etc. etc.

Ainsi, le langage écrit de l'Europe, a dû passer par les mêmes phases évolutives que celui ou ceux qui ont existé sur les autres points du globe. D'abord essentiellement schématique, c'est-à-dire procédant par voie d'abstraction, l'écriture devint de plus en plus figurative, c'est-à-dire concrète jusqu'au moment où elle revêtit ensuite d'une façon définitive, la forme purement alphabétique.

Georges Courty (1875-1953)

(Ex-professeur de géologie à l'école des travaux publics, à Paris)